

## LE SPORT DE HAUT NIVEAU AU MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA DÉFENSE

*Colonel Jean-Paul MICHEL, France*



PLAN:

- Le SHND avant 2002
- Le SHND depuis 2002
- 1er BILAN

### **avant 2002 : organisation**

Dans cadre du SN

- « Elite » au Bon de JOINVILLE:
  - 450 athlètes de haut niveau
  - 500 les années olympiques
- « Espoirs » en SSM (section sportive militaire)
  - 30 sections omnisports = 300

TOTAL = 700 à 800 athlètes / an

### **avant 2002 : les +**

- quantité
- « usine à champions »
- relations élargies avec sport civil
- très bonne image du BJ
- forte participation au CISM

### **avant 2002 : les -**

- pas de vrai SHND
- sport défense à 2 vitesses
- coût relativement élevé

### **depuis 2002 : pourquoi du SHND?**

- participe politique sport défense: masse/compétition/élite
- participation compétitions CISM
- image institution = recrutement
- effort national ( loi du 16 juillet 1984)
- vecteur privilégié liens armée professionnelle/société civile

### **depuis 2002 : structures mise en place**

- Chaque armée fournit postes SHND au prorata % effectifs
- choix disciplines mais équipes représentatives (CISM) , olympiques et mixtes
- 80 postes militaires :
  - armée de terre : 37 (3 équipes ski, triathlon, équitation)
  - armée de l'air : 15 (équipe de parachutisme)
  - marine : 10 (équipe de voile)
  - gendarmerie nationale : 18 (équipe de tir sportif)
- 10 postes de personnels civils de la défense
  - athlétisme (2), judo (2), escrime (2), gymnastique (1), canoë-kayac (1), VTT (1), tir à l'arc (1)

### **depuis 2002 : principes fonctionnement**

- SHN militaires: recrutement sous contrat parmi « espoirs » et déroulé carrière normal
- SHN civils : recrutement athlètes confirmés avec contrat 4 ans et préparation diplôme fonction publique
- Emploi : CSM
- Admi : armée d'appartenance
- Convention avec Fédérations sportives
- CNM/an

### **BILAN**

- Bon compromis pour armées professionnelles:
  - charges partagées
  - toutes armées concernées par SHN
  - meilleure acceptation par base : identification des SHND
- Mais nécessite:
  - structure centralisée au niveau défense
  - gros effort en terme de communication
- Permet participation au sein du CISM et garder représentation de qualité internationale

### **CONCLUSION**

- SHND doit s'adapter à armée professionnelle
- Choix français : répartir entre toutes les composantes de la défense (civil et militaire)
- Moins de moyens mais meilleure retombée en terme d'image
  - en interne
  - vers société civile